

## ANR AU 30 SEPTEMBRE 2019 : 9,38 € PAR ACTION, EN HAUSSE DE 5,9 % SUR LE TRIMESTRE

- Revalorisation de quatre actifs ;
- Sept opérations réalisées depuis début 2019 ;
- 3,7 millions d’euros de trésorerie ;
- Deux nouvelles prises de participation à l’étude pour une finalisation d’ici fin 2019 ;
- Une cession significative en cours avec une finalisation prévue pour le 1<sup>er</sup> semestre 2020.

Paris, le 21 octobre 2019 – ALTUR INVESTISSEMENT (Euronext - FR0010395681 - ALTUR) publie son Actif Net Réévalué (ANR)<sup>1</sup> au 30 septembre 2019, qui s’élève à **39,1 millions d’euros, soit 9,38 € par action, en hausse de 5,9 % sur le trimestre** (ANR de 8,86 € au 30 juin 2019) après versement d’un dividende de 0,30€ par action le 31 mai dernier, procurant un rendement de plus de 5 %.

La progression de l’ANR depuis le 31 décembre 2018 (8,98 € au 31/12/2018), hors versement des dividendes, serait quant à elle proche de 8%.

Sur la base du cours de Bourse (5,50 € au 30 septembre 2019), l’action ALTUR INVESTISSEMENT présente une **décote de 41%** par rapport à la valeur de ses actifs.

Au 30 septembre 2019, l’actif d’ALTUR INVESTISSEMENT est composé de :

- **Portefeuille de participations : 35,5 millions d’euros**, soit 90,8 % de l’actif net réévalué ;
- **Disponibilités : 3,7 millions d’euros**, soit 9,5 % de l’actif net réévalué.

Ce niveau de trésorerie tient compte de la mise en paiement, effectuée le 31 mai dernier, d’un **dividende de 0,30 € par action**, des **7 opérations** réalisées depuis le début de l’exercice, dont **6 investissements** et la **cession de l’hôtel Mercure Metz Centre** intervenue en juillet.

**François Lombard, gérant d’ALTUR INVESTISSEMENT commente :**

*« Les réalisations des neuf premiers mois 2019 illustrent parfaitement la stratégie d’ALTUR INVESTISSEMENT visant à assurer un retour sur investissement à ses actionnaires tout en accompagnant des PME familiales et patrimoniales françaises. La hausse de l’ANR au 3<sup>ème</sup> trimestre est principalement liée à la revalorisation de quatre participations sur la période, ce qui démontre la solidité et la grande qualité des sociétés du portefeuille d’ALTUR INVESTISSEMENT. »*

### Sept opérations réalisées depuis début 2019

Les 6 opérations d’investissement réalisées pour un montant total de plus de 5 millions d’euros depuis le début de l’exercice 2019 illustrent parfaitement la stratégie d’ALTUR INVESTISSEMENT visant à accompagner des PME familiales et patrimoniales françaises tout en assurant un retour sur investissement à ses actionnaires :

- L’investissement réalisé en mars dans **Babyzen**, société familiale comptant parmi les leaders des poussettes pliantes ultra-compactes grâce à leur produit phare, la YOYO+ ;

<sup>1</sup> Cet ANR est calculé sans changement de méthode et présenté avant prise en compte de la part revenant au commandité

- L'investissement de 1,2 M€ dans **Cousin Medical Group** spécialiste des prothèses médicales en textile tressé, aux côtés du fonds géré par Turenne Capital, Capital Santé 2 ;
- Deux réinvestissements pour un total d'environ 0,6 M€ dans le groupe **Countum** (compteurs d'hydrocarbures) et 0,25 M€ dans le groupe **Acropole** ;
- Des appels de fonds d'un montant total de près de 2 M€ de **Turenne Hôtellerie 2** et de **Capital Santé 2**, sur un engagement total de respectivement 5 M€ et 3 M€ qui seront répartis sur les deux ou trois prochains exercices.

Enfin, après près de six ans d'accompagnement, ALTUR INVESTISSEMENT a cédé sa participation minoritaire dans l'hôtel **Mercure Metz Centre** au profit de Heintz Hôtels.

### Perspectives

Fort d'environ **3,7 millions d'euros de trésorerie disponible**, ALTUR INVESTISSEMENT continue d'étudier des acquisitions ciblées en vue de renforcer son portefeuille de participations, tout en poursuivant son programme de cessions afin de matérialiser une partie des plus-values latentes de son portefeuille.

Deux investissements en discussions avancées devraient être finalisés dans le courant du 4<sup>ème</sup> trimestre 2019, ainsi qu'une cession prometteuse au 1<sup>er</sup> semestre 2020.

Dans le cadre de l'étude de nouvelles opportunités de prises de participation de taille supérieure à ses opérations courantes, ALTUR INVESTISSEMENT réfléchit par ailleurs aux options de financements adaptées.

## À PROPOS D'ALTUR INVESTISSEMENT

ALTUR INVESTISSEMENT a vocation à accompagner – en tant qu'investisseur de référence ou coinvestisseur – des PME familiales et patrimoniales et ETI en forte croissance, essentiellement non cotées, sur des opérations de type capital-développement et transmission (OBO).

Code ISIN : FR0010395681 - Code Mnémonique : ALTUR – Euronext : Compartiment C

### Prochain rendez-vous :

**27 janvier 2020** : ANR au 31 décembre 2019

### Composition du portefeuille

A ce jour, les actifs financiers d'ALTUR INVESTISSEMENT sont répartis au sein de 19 sociétés et 3 FPCI dans des secteurs stratégiques :

#### Santé :

- *Acropole*, concepteur et fabricant d'implants orthopédiques pour l'épaule, la hanche et le genou ;
- *Menix*, leader français des prothèses orthopédiques et des implants dentaires ;
- *BIOBank*, leader français dans le secteur des allogreffes ;
- *Cousin Biotech*, concepteur et fabricant de dispositifs médicaux implantables en textile technique ;
- *FPCI Capital Santé I*, FPCI géré par Turenne Capital et investissant dans le secteur de la santé ;
- *FPCI Capital Santé II*, FPCI géré par Turenne Capital et investissant dans le secteur de la santé.

### Services générationnels :

- *Babyzen*, spécialiste de la conception, la fabrication et la distribution de poussettes haut de gamme ;
- *Complétude*, n°2 du soutien scolaire en France ;
- *Kinougarde*, spécialiste de la garde d'enfants à domicile ;
- *Solem*, spécialiste du secteur de l'irrigation et du telecare.

### Transition énergétique :

- *Sermeta*, leader mondial des échangeurs thermiques en inox pour chaudières gaz à condensation ;
- *Countum*, leader français du comptage industriel et transactionnel de produits pétroliers ;
- *Cepane/Cevino Glass*, spécialiste de la transformation de verre plat et la pose de vitrage ;
- *Pellenc Selective Technologies*, un des leaders mondiaux du tri sélectif des déchets.

### Distribution spécialisée :

- *La Fair'Fouille*, leader français de la distribution de produits à prix discount ;
- *Demarne*, spécialiste de l'importation et du commerce de gros des produits de la mer ;
- *Log'S*, spécialiste des solutions logistiques e-commerce et retail.

### Hôtellerie :

- *Mercurie Nice Notre Dame*, établissement de 198 chambres ;
- *FPCI Turenne Hôtellerie II*, FPCI géré par Turenne Capital et investissant dans le secteur de l'hôtellerie.

### Autres :

- *Béranger*, holding ;
- *Dromadaire*, spécialiste de l'envoi de cartes de vœux sur Internet.

## Contacts

### **Altur Investissement**

François Lombard ou  
Bertrand Cavalié  
Tél. : 01 53 43 03 03

### **ACTUS finance & communication**

Manon Clairet  
Relations Presse  
Tél. : 01 53 67 36 73  
[mclairret@actus.fr](mailto:mclairret@actus.fr)

### **ACTUS finance & communication**

Caroline Lesage  
Relations Investisseurs  
Tél. : 01 53 67 36 79  
[clesage@actus.fr](mailto:clesage@actus.fr)

Le présent communiqué ne doit pas être publié, transmis ou distribué, directement ou indirectement, sur le territoire des Etats-Unis, du Canada, du Japon ou de l'Australie. Ce communiqué, et les informations qu'il contient, ne constituent ni une offre de vente ou de souscription, ni la sollicitation d'un ordre d'achat ou de souscription, de valeurs mobilières dans tout autre pays que la France.

Ce document (y compris toute reproduction) ne doit pas être diffusé ou transmis aux Etats-Unis d'Amérique, en ce compris toute succursale ou agence d'une personne non-américaine mais résidente des Etats-Unis d'Amérique ou toute autre personne américaine. Tout manquement à ces restrictions pourrait constituer une violation de la réglementation des Etats-Unis d'Amérique relative aux instruments financiers (*United States Securities Laws*).

Au Royaume-Uni, le présent document est destiné uniquement aux (i) personnes qui ont une expérience professionnelle en matière d'investissements visées à l'article 19(1) du financial services and markets act 2000 (financial promotion) order 2001 (l'« Order »), (ii) aux personnes visées à l'article 49(1) (high net worth entities) de l'Order, ou (iii) aux personnes qui sont qualifiées de clients intermédiaires au sens du chapitre 4 du Code de bonne conduite du FSA (l'ensemble de ces personnes étant ci-après désignées « personnes qualifiées »). Ce document n'est destiné qu'à ces catégories de personnes. Les personnes qui ne répondent pas à la définition de personnes qualifiées ne doivent pas prendre en compte ou se fonder sur ce document ou son contenu. La diffusion de ce document dans tout autre pays peut être soumise à des restrictions légales et les personnes en possession de ce document doivent prendre connaissance de ces restrictions et s'y conformer. En prenant possession de ce document vous êtes présumé accepter d'être lié par les limitations.